

Entreprises: le "risque carbone"

Pascal Canfin, *Alternatives Economiques* n°281, Juin 2009

Que se passerait-il dans les comptes des entreprises si elles devaient payer le carbone dès la première tonne émise ?

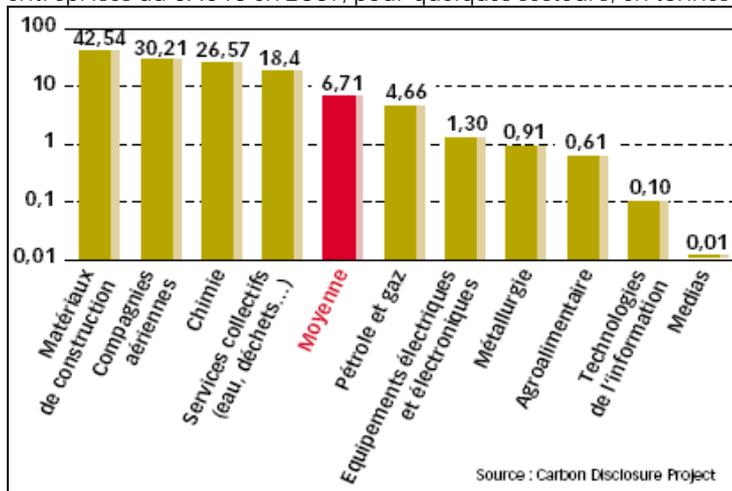
A partir de 2013, les entreprises industrielles et les producteurs d'énergie situés dans l'Union européenne vont progressivement payer le CO₂ émis dès la première tonne, alors qu'ils ne paient aujourd'hui qu'après avoir dépassé les quotas d'émission alloués gratuitement. Si le projet présenté par le président Obama passe toutes les étapes législatives, il en sera de même aux Etats-Unis dès 2012.

Combien cela va-t-il coûter aux entreprises concernées? Pour le savoir, la première étape est de connaître leurs émissions. Or, elles n'ont pas aujourd'hui l'obligation légale de les mesurer. Pour inciter les entreprises à le faire, le Carbon Disclosure Project (CDP, www.cdproject.net), une coalition de plus de 300 investisseurs institutionnels (banques, fonds de pension, compagnies d'assurances...), demande chaque année à près de 3 600 multinationales de mesurer trois grandes catégories d'émissions de CO₂: leurs émissions directes dans les sites de production, celles réalisées au travers des consommations indirectes (chauffage, électricité...) et celles générées par la chaîne logistique, l'utilisation des produits, le transport des salariés, etc.

Les cimentiers dans le rouge

A partir de ces résultats, il est possible d'évaluer un "risque carbone", défini comme le coût potentiel du droit à émettre du carbone rapporté au résultat financier. En France, les entreprises les plus exposées sont celles du secteur des matériaux de construction, comme Lafarge et Les ciments français. Elles émettent directement en moyenne plus de 42 tonnes de CO₂ pour obtenir 1 000 euros de résultat net (voir graphique). Si elles devaient acheter ces 42 tonnes au prix de 30 euros la tonne, cela leur coûterait 1 260 euros, soit plus que le résultat net généré aujourd'hui.

Emissions directes de CO₂ pour 1000 euros de résultat net des entreprises du CAC40 en 2007, pour quelques secteurs, en tonnes



Une autre manière de calculer le risque carbone est de rapporter le coût des émissions de CO₂ à l'excédent d'exploitation. C'est ce qu'a réalisé la société de courtage Cheuvreux sur les producteurs d'électricité européens. Selon cette analyse, si les électriciens devaient payer le carbone à 35 euros la tonne dès la première tonne émise, cela représenterait pour EDF 22% de son résultat d'exploitation 2007, mais 83% pour RWE, le deuxième producteur d'électricité en Allemagne, et... 227% pour le producteur d'électricité slovaque PPC, dont la source énergétique ultradominante est le charbon. De quoi expliquer la bataille politique menée par les pays d'Europe centrale, soutenus par l'Allemagne, dans le cadre du paquet énergie-climat pour limiter les contraintes qui leur sont imposées.

(Dés)avantages

Ces chiffres montrent une grande disparité, à la fois selon les secteurs et les entreprises, laissant présager de véritables (dés)avantages concurrentiels le jour où cette législation entrera en vigueur. Mais les données sont encore largement incomplètes, faute d'obligation légale. Seul un gros tiers des entreprises concernées a répondu à la dernière enquête du CDP, ne précisant le plus souvent que les seules émissions directes. Le calcul du risque carbone est donc encore un exercice approximatif, mais qui permet de comprendre à quel point payer le carbone peut modifier nos modes de production.

En savoir +

Les rapports annuels et sectoriels du Carbon Disclosure Project, dont celui sur la France, sont accessibles sur www.cdproject.net/reports.asp

Report 2008 : <http://gesd.free.fr/cdp2008.pdf>

Rapport sur la France : <http://gesd.free.fr/cdpfr8.pdf>

"EU Climate Package: Scaled-Down, but the Economic Signal is Preserved" *Flash Note* du 15 décembre 2008, CA Cheuvreux, accessible sur <http://gesd.free.fr/20081215.pdf>